



Téléphone : 03.86.97.04.73  
Fax : 03.86.97.05.81  
Mél : mairie@nailly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Nailly, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

### Membres présents :

Mesdames : Petit - Rey-Gaucher - Goutelard -Varache- Mouroux

Messieurs : Maison - Coache - Moreau - Montagne

Pouvoirs: M. Dufresne à Mme Bardot, Mme Bontems à M. Coache, M.Klein à Mme Rey-Gaucher, M. Soulage à M. Montagne

Absent : M. Muller.

Secrétaire de séance : Mme Mouroux

### Approbation du compte-rendu du 05 septembre 2022 :

Après quelques remarques de Mme Rey-Gaucher, le compte rendu de la séance du 05 septembre 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

### Convention répartition de la taxe d'aménagement:

Madame le Maire présente le projet de convention concernant le reversement partiel ou total de la taxe d'Aménagement entre les communes et la Communauté de Communes du Gâtinais.

Pour répondre à la loi de finances de 2022, les Communes membres ayant instituées une taxe d'aménagement doivent reverser une partie de cette taxe à l'intercommunalité en fonction de l'importance de la charge des équipements publics communaux.

Le conseil municipal, avant de prendre position, souhaite avoir plus de précisions sur ce transfert.

Vote : pour 5

contre 1

abstention 8

### Devis voirie :

M. Maison explique que lors du conseil municipal du 02 juin 2022, le devis de la société HBTP qu'il a présenté pour des travaux de voirie, était un devis non actualisé.

Il présente donc le nouveau devis pour un montant de 78 530€ HT et non de 73 156€ HT.

Vote : pour à l'unanimité

### Affaires diverses :

#### Choix de la date du feu d'artifice 2023:

Mme Goutelard informe qu'il est nécessaire de choisir la date du feu d'artifice pour la saison 2023, afin de retenir l'artificier.

La date du samedi 01 juillet 2023 est retenue.

#### Repas des aînés et Noël des enfants :

Mme Goutelard informe que cette année encore, les aînés auront le choix entre le colis gourmand ou le repas dansant, qui aura lieu le 13 novembre 2022 à la salle polyvalente.

La date du samedi 10 décembre 2022 est retenue pour le Noël des enfants.

Mme Rey-Gaucher propose de réfléchir, pour les années futures, à offrir un spectacle culturel aux enfants plutôt qu'un livre ou un jouet.

### Cotisation Tennis :

M. Montagne informe que les cotisations du tennis arrivent à échéance le 31 octobre 2022.

Il demande au conseil de conserver les mêmes tarifs de cotisation annuelle pour l'année 2023, le conseil accepte à l'unanimité.

	Du 1 Novembre 2022 au 31 Octobre 2023		Du 1 Juillet au 31 Aout 2023	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
Partenaire de tennis (maximum 2 joueurs) Famille (= couple ou parents avec enfants)	30 €* *Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 30 Novembre).	45 €* *Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 30 Novembre).	20 €** **Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 15 septembre)	30 €** **Un chèque de caution de 50 € sera demandé à l'adhésion. Celui-ci vous sera restitué contre la clef en clôture d'adhésion (avant le 15 septembre)
Une clef vous sera remise pour vous donner l'accès au court. Vous devrez la restituer en clôture d'adhésion	Réduction de 15 € à partir de la deuxième année de cotisation consécutive sur présentation de la clef du cours			

### Tarif bulletin municipal :

M. Montagne rappelle qu'il convient de définir le montant de la participation financière des entreprises qui souhaitent leur publicité dans le bulletin communal.

Le conseil décide de maintenir les tarifs comme suit :

Format 6 cm par 9.5 cm : 50€

Format 1/4 de page : 80€

Format 1/2 page : 150€

### Questions de la liste "Ensemble et Autrement" :

#### Compte-rendu fêtes et cérémonies :

Mme Rey-Gaucher remercie Mme Goutelard pour la bonne gestion de ses réunions.

#### Panneau d'affichage des exercices sur le parcours sportif :

Mme Rey-Gaucher demande que soit affichés sur les panneaux du parcours santé, les niveaux d'exercice pour chaque module car actuellement il n'y a que le niveau élevé d'affiché, ce qui peut rebuter les gens à pratiquer une activité.

Mme Rey-Gaucher demande également l'installation d'un panneau "sous la responsabilité des parents".

M. Montagne va se renseigner auprès du fournisseur.

#### Affichage systématique des convocations du conseil municipal, sur "Panneau Pocket" et sur le panneau lumineux :

Mme Rey-Gaucher demande l'affichage des convocations du conseil municipal sur les deux panneaux.

Mme Le Maire répond que la convocation est affichée sur le panneau d'information et sur le site, et qu'il n'y a pas d'obligation à l'afficher sur "Panneau Pocket".

Séance levée à 20h50.

Le Maire,  
Florence BARDOT.

